

Économie



**UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
SUR LE TERRITOIRE EN 2019**

Environnement



**ORDURES MÉNAGÈRES : VERS LA FIN DU
PORTE-À-PORTE**

Sport



**ESPACE AQUATIQUE L'AZURÉO :
LES ÉLÈVES ET PROFESSEURS RAVIS**

Edito

Edito

Le débat sur le réchauffement climatique anime les plus grandes instances internationales.

L'évolution de nos modes de vie pour une planète plus saine est devenue incontournable si l'on veut transmettre une planète viable aux générations futures. Votre collectivité, à son échelle, agit.

Engagée dans le dispositif "Territoire à Énergie POSitive" (TEPOS) les différents projets se concrétisent : énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets, diminution des gaz à effet de serre... autant d'initiatives que vous trouverez dans les pages de ce magazine.

Il me reste à vous souhaiter une très belle année 2018.

Bernard Boizard

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT

Jusqu'à présent gérée par les divers syndicats d'eau (SIAEP) du territoire, la compétence Eau et Assainissement devient intercommunale.



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, le transfert des compétences Eau et Assainissement vers les communautés de communes. Les élus du Pays de Meslay-Grez ont choisi d'anticiper cette date. C'est donc le 1er janvier 2018 que le service sera assuré par la collectivité. Cette nouvelle organisation permettra une gestion globale du cycle de l'eau à l'échelle de la communauté de communes et un développement de stratégie cohérent, avec des moyens mutualisés.

Pour répondre à cette obligation et assurer cette compétence, la communauté de communes a fait le choix de créer deux régies communautaires : la Régie Eau Potable du Pays de Meslay-Grez et la Régie Assainissement du Pays de Meslay-Grez. Le personnel des anciens gestionnaires de l'eau, regroupés dans cette régie, constituera une équipe pluridisciplinaire fidèle aux valeurs du service public, qui œuvrera au quotidien pour un service de proximité, de qualité et harmonisé.

Pour les résidents du Pays de Meslay-Grez, même si les interlocuteurs ne seront plus forcément les mêmes, aucune démarche particulière n'est à effectuer car le transfert des dossiers se fera automatiquement.

Pour en savoir plus sur cette réorganisation et sur votre futur interlocuteur, rendez-vous sur le site Internet www.paymeslaygrez.fr

infos.com'

Directeur de la publication : Bernard Boizard
Rédaction : Didier Laurent
Mise en page, PAO : Arnaud Houdayer
Crédits photos : CCPMG, 123RF, Pixabay
Impression : Imprimerie Bardou-Véron 02.43.70.50.49



PEFC Imprimé sur du papier recyclé

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : L'AVENIR DES COMMUNES SE DESSINE

En entrant dans une nouvelle étape du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, appelée "Orientations d'Aménagement et de Programmation", les communes travaillent actuellement à la définition du futur de leurs espaces fonciers.

Les OAP : Bien plus qu'un simple plan

Document obligatoire à intégrer au PLUi, les OAP, comprenant "Orientations d'Aménagement et de Programmation", ont pour objectifs de définir à quoi ressembleront les futurs sites de projet inscrits dans le PLUi.

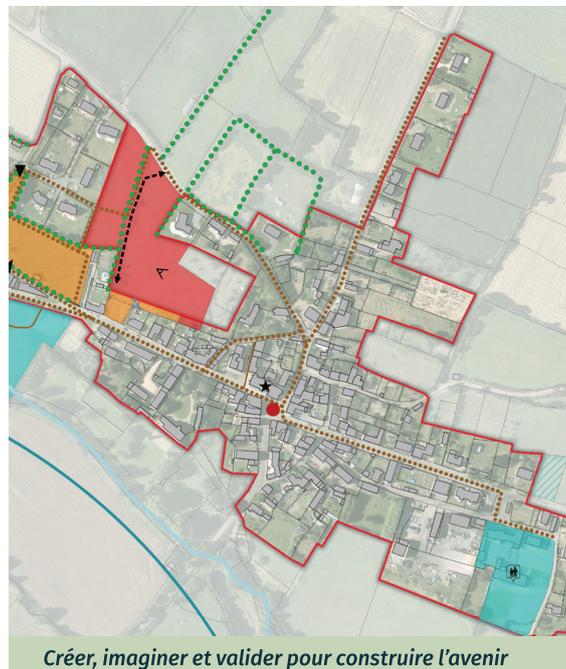
Comme le précise la loi, ces OAP portent sur un certain nombre d'aspects qui dépassent le simple zonage, incitant les élus communaux à réfléchir le projet de manière globale, et en adéquation avec l'ensemble des documents produits jusqu'alors, et notamment le PADD. Ils envisagent aussi bien la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère que la qualité environnementale et la prévention des risques de ces zones, mais aussi les besoins en matière de stationnement et de desserte par les transports en commun, la voirie et les réseaux nécessaires (eau, énergie, communication...). Un volet sur la mixité fonctionnelle et sociale est également traité. Enfin,

un schéma d'aménagement précisant les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur sera établi.

Une nouvelle façon de penser l'urbanisme

Alors qu'à chaque type de zone du plan local d'urbanisme correspond un règlement, cette disposition conforte une valorisation de la planification par le projet et pas uniquement par la règle.

Les OAP des secteurs d'aménagement donnent un cadre d'élaboration et d'instruction plus souple que le règlement qui, pour des secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation, ne permet pas toujours d'anticiper les adaptations programmatiques et formelles parfois nécessaires. Les OAP s'inscrivent dans un principe de compatibilité quant à l'autorisation du droit au sol. L'enjeu est par ailleurs de permettre une certaine stabilité du document d'urbanisme face à la temporalité longue des projets d'aménagement.



Créer, imaginer et valider pour construire l'avenir

Un dispositif engageant

Une fois les OAP validées, celles-ci deviennent de fait "opposables", ce qui veut dire que tout projet de construction, qu'il soit d'ordre particulier ou du fait d'un promoteur, devra être compatible. ■

PLUi : UN INVENTAIRE DES HAIES BOCAGÈRES

Hier sacrifiées sur l'autel des besoins de l'agriculture moderne, les haies bocagères effectuent aujourd'hui leur retour en grâce.

Élément patrimonial essentiel des campagnes du grand Ouest, le bocage, dont les origines remontent au Moyen-Âge, a subi une évolution rapide liée à la modernisation de l'agriculture et l'avènement des machines utilisées par l'agriculture intensive. Le remembrement va alors déstructurer le bocage : selon les communes, 50 à 80% du linéaire des haies va disparaître, cette disparition s'étalant jusqu'aux années 2000. Aujourd'hui, la préservation du bocage représente un enjeu fort, inscrit notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire. Le maillage bocager permet entre autres d'assurer la fonctionnalité écologique de ces espaces

mais les haies jouent aussi un rôle hydrologique et hydraulique (gestion des ruissellements, épuration des eaux, limitation de l'érosion des sols...) et un rôle paysager.

Protégées par le PLUi

Dans le cadre de la mise en place du PLUi, les communes ont été sollicitées afin d'effectuer un recensement des haies. Mettre en évidence les haies présentant un intérêt écologique, paysager ou hydrologique sur l'ensemble du territoire pour mieux les préserver, tel est l'objectif affiché. À la suite de ce repérage de terrain, les informations collectées seront numérisées afin de constituer une base

de données. Le cabinet EVEN Conseil réalisera alors une analyse cartographique des haies en proposant une hiérarchisation de celles-ci pour aboutir à une proposition de haies à préserver qui seront intégrées dans le zonage et le règlement du PLUi. ■



L'AGENCE TECHNIQUE INTERCOMMUNALE : UN VRAI PLUS POUR LES COMMUNES

Mise en place à la demande des communes en 2012, l'Agence Technique Intercommunale (ATI) a pour mission s'assister les communes dans les dossiers de chantiers. De la définition de besoin au suivi de chantier en passant par l'aide au montage financier, l'Agence Technique Intercommunale apporte ses compétences et son expertise pour accompagner les municipalités dans le secteur très spécialisé des travaux publics et du bâtiment. Retour sur deux expériences à Saint-Brice et Villiers-Charlemagne...

1 SAINT-BRICE : LA TRAVERSÉE DES AGÊTS SÉCURISÉE

Après la rénovation du centre bourg et la mise en accessibilité des bâtiments publics, la commune de Saint-Brice a entamé un nouveau chantier d'importance avec le soutien de l'ATI.

Profitant de travaux de réfection de voirie envisagés sur la D28 (axe Grez-en-Bouère/Sablé) par le Conseil Départemental, la commune a souhaité s'associer à l'initiative pour aborder la traversée du bourg des Agêts de manière globale. Les travaux engagés ont permis de restructurer la voirie en proposant des aménagements de nature à réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du bourg, la sécurisation des déplacements piétonniers le long de la voie et régler les problématiques d'écoulement des eaux, certaines habitations étant en contrebas de la route.

Pour André Boisseau, le maire, être accompagné par l'ATI s'imposait naturellement : **"c'est le troisième projet que nous menons avec le soutien de l'ATI et je trouve que le binôme commune/ATI fonctionne très bien. Nos attentes sont entendues, nos positions et points de vue sont défendus, les problématiques bien exposées."** Pour Frédéric Mocher, adjoint en charge du montage financier, le même sentiment règne : **"Dans un dossier comme celui-ci, les conseils et l'expertise de l'ATI sont précieux car nos compétences en matière de montage financier ont des limites. Nous avons besoin de spécialistes car les enjeux étaient importants."** ■



Frédéric Mocher et André Boisseau suivent les travaux

2 VILLIERS-CHARLEMAGNE : UNE SALLE DE SPORT RÉNOVÉE

La commune disposait de terrains de sports en extérieurs, et il fut décidé en 1985 de les couvrir pour permettre une pratique à l'année et accompagner le développement des activités basket et tennis. 30 ans après, la salle de sport donne quelques signes de faiblesse...



Jacques Sabin sur le lieu des futurs travaux

En effet, la lumière naturelle ne rentre plus dans l'édifice, et la toiture n'est plus complètement étanche. Promesse de campagne, elle subira une réhabilitation en 2018, et des aménagements y seront ajoutés (locaux de rangement, espace convivialité) afin de répondre aux exigences des instances sportives ainsi qu'aux souhaits des associations utilisatrices.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a fait appel à l'ATI pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. **"Pour des chantiers assez techniques comme celui-ci, nous ne possédons pas les compétences en interne"** explique Jacques Sabin, le maire. **"Nous avons demandé à l'ATI de nous aider dans la rédaction du cahier des charges, document indispensable pour rechercher un architecte. L'ATI a réalisé l'analyse des offres de cabinets, et nous avons choisi notre architecte à la faveur des résultats de cette analyse. Si le volet administratif est géré par la commune, l'ATI interviendra encore pour nous accompagner dans les prochaines étapes, du passage des marchés avec les entreprises jusqu'au suivi de chantier."** ■

Pour aller plus loin...

Suite au désengagement de l'état dans cette mission d'assistance, les collectivités du territoire, pour se faire accompagner dans les différentes étapes d'un chantier, peuvent :

- Faire appel à un bureau d'étude, mais les coûts sont parfois importants
- Faire appel à l'ATI, si les compétences attendues sont présentes

L'ATI en 2017, c'est :

2 personnels du service technique détachés selon les besoins

7 chantiers communaux accompagnés

308 heures d'intervention

UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À L'HORIZON 2019

Après s'être doté d'un parc éolien qui produit près de 20 000 MWh d'électricité issue des énergies renouvelables, le Pays de Meslay-Grez devrait voir arriver une unité de méthanisation en capacité de produire 115 Nm³/h de Biométhane en 2019, soit l'équivalent de 10 000 MWh.

L'histoire commence en 2013, alors que la filière cheval recherche à valoriser son fumier en biogaz et qu'un noyau d'agriculteurs s'intéresse à la méthanisation. Les élus du Pays de Meslay-Grez accueillent cette initiative de façon très positive et soutiennent le projet qui s'intègre dans la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) mis en œuvre en partenariat avec Engie (Terr'Innov).

Après une première tentative avortée en raison de la défection de la société sensée apporter toutes les compétences dans le développement d'une unité de méthanisation, la dynamique redémarre sous l'impulsion de la collectivité et des agriculteurs avec le concours d'Engie Green, la filiale d'Engie spécialisée dans le développement des énergies vertes. Pour la collectivité, l'enjeu est d'œuvrer pour la pérennisation de l'agriculture, notamment des filières de production laitière, animale et la filière équine. Du côté des agriculteurs, il s'agit de diversifier leur activité tout en y ajoutant un complément de recettes, mais aussi d'entrer ou de prolonger une démarche éco-responsable (meilleure valorisation des fumiers et lisiers).

Le projet est aujourd'hui sur le point de se concrétiser. Les trois éléments incontournables d'un projet méthanisation sont réunis : un collectif d'apporteurs de biomasse pesant 16 à 20 000 tonnes d'effluents pailleux d'élevage et coproduits agricoles, un terrain pour implanter le projet et un débouché pour valoriser l'énergie produite, à savoir une canalisation de gaz en mesure de recevoir le bio méthane produit et de l'injecter sur le réseau de la commune de Meslay-du-Maine. La finalisation du choix des solutions techniques et la consolidation du plan de financement sont en cours d'étude. Comme le planning le prévoit, l'unité de méthanisation devrait voir le jour en 2019. ■



Un exemple d'unité de méthanisation

La parole à... Céline REZÉ Agricultrice dans la filière bovine



"J'ai choisi ce métier car j'aime les animaux et la nature, et nous nous devons de respecter celle-ci. Il est dommage de continuer dans nos pratiques alors que nous savons que nous pouvons faire différemment. Actuellement je dépose le fumier en tas en bout de champ [le fumier dégage naturellement du méthane directement rejeté dans l'air - gaz à effet de serre (ndlr)]. Adhérer à ce projet est en premier une démarche écologique, et l'opportunité de valoriser une matière qui habituellement reste stockée."

La parole à... Henry LE GOAS Accompagnateur du projet (ENGIE Biogaz)



"L'unité MéthaMaine est dimensionnée à la capacité d'injection de gaz dans le réseau de la commune. Il n'y a donc pas d'extension possible de la structure dans le futur, en l'état des infrastructures du réseau. Le montage du projet n'est pas simple. Chaque agriculteur partenaire s'investit financièrement dans l'opération. Il ne faut donc pas se tromper sur le type de méthaniseurs nécessaires à la spécificité de la biomasse à traiter, et sur les calculs de rentabilité de l'unité. Mais la volonté des agriculteurs et de la collectivité sont les meilleurs atouts pour la réussite du projet."

COMMENT FONCTIONNE UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION ?

Le biométhane est le nom donné au gaz produit à partir de déchets organiques issus de l'agriculture locale. Il respecte à 100 % les propriétés du gaz naturel consommé par les foyers. Mais comment est-il créé ?

1 Alimentation

Alimentation : Pour fonctionner, une unité de méthanisation doit être alimentée tout au long de l'année par les déchets des exploitations (fumiers, lisiers...)

2 Méthanisation

Méthanisation : Une fois acheminés sur l'unité de méthanisation, les effluents sont incorporés dans un digesteur. Cette enceinte fermée privée d'oxygène, chauffe et brasse pendant 90 jours les déchets afin de les transformer en deux types d'énergie :

- **Le digestat** : engrais naturel aux qualités agronomiques reconnues. Elle est utilisée comme engrais organique, et permet de diviser par deux la consommation d'engrais chimique d'une exploitation agricole

- **Le biogaz** : énergie renouvelable principalement composée de méthane (CH₄), de dioxyde de

carbone (CO₂), d'eau et de traces d'autres gaz. Il doit être épuré avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel

Injection : Avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel de GRDF, le biométhane est odorisé, son volume est compté et sa composition contrôlée. Par mesure de sécurité le biométhane est odorisé pour être facilement détectable en cas de fuite. Plusieurs analyseurs contrôlent en continu les caractéristiques du biométhane.

A l'horizon 2020, la ville de Meslay-du-Maine sera à 45% en gaz renouvelable !

SOTIWELL PRÉPARE L'AVENIR

6 mois après son rachat par le groupe Plastiwell, l'ex-Sotira devenue Sotiwell commence à ressentir les effets d'une stratégie qui ne doit rien au hasard. Pour son directeur, le site de Meslay-du-Maine possède de nombreux atouts.



L'usine Sotiwell, installée dans la zone industrielle des Sports à Meslay-du-Maine

Créé en 2013, le groupe Plastiwell est spécialisé dans les métiers de la plasturgie. Les dix usines du groupe (dont huit en France) sont principalement implantées au nord de la Loire. Elles sont complémentaires les unes des autres par leurs compétences, leur matériel, leurs machines spécifiques mais aussi par une approche globale du client. Cet ensemble de savoir-faire permet au groupe Plastiwell de produire pour des clients acteurs majeurs dans de nombreux domaines : automobile, électroménager, poids lourds, agriculture, industrie, sports et loisirs. Plastiwell maîtrise aujourd'hui toutes les technologies liées à la transformation des plastiques : injection, thermoformage, thermocompression, et désormais le composite avec Sotiwell. L'entreprise mesloise, en plus de cette technologie, apporte au groupe la capacité à travailler sur de la petite série, une offre non couverte jusqu'alors.

Le client avant tout

Pour Hervé Rigolot, directeur du site, la stratégie de l'entreprise est claire : pour assurer le développement, Sotiwell doit s'appuyer sur ses clients actuels : **"Dans cette période de relance de l'activité, il est très important pour nous de redonner confiance à nos clients. Cela nous impose d'être réactif, de tenir nos engagements et de mettre tout en œuvre pour obtenir la**

satisfaction du client. Pour tenir cette ligne, nous faisons évoluer notre outil de travail. Cela passe par un management participatif, une adaptation des postes de travail avec une vigilance toute particulière sur la sécurité des employés."

Transmettre les compétences

Actuellement, l'entreprise compte 98 salariés. Mais près de 30% de l'effectif partira à la retraite dans les 6 prochaines années. **"Le bassin d'emploi local n'est pas riche des compétences que nous recherchons. C'est pourquoi nous investissons dès maintenant dans la formation de nos futurs salariés. Je pense que l'apprentissage est la meilleure solution pour que toute l'expérience acquise par nos salariés soit transmise"**.

Les efforts semblent porter leurs fruits. Le cahier de commande se remplit, notamment grâce à un nouveau marché conclu avec JC Decaux, le n°1 mondial de la communication extérieure, pour qui Sotiwell fabrique les nouveaux kiosques à journaux parisiens. Sans pour autant oublier les clients historiques que sont Volvo, Renault dans le secteur de l'automobile et poids lourd, Claas et AGCO pour les tracteurs. À termes, Sotiwell ambitionne de doubler son chiffre d'affaire en 5 ans. ■

PORTRAIT : Hervé RIGOLOT Directeur du site



Formation :

Ingénieur en production plastique

Carrière :

a toujours travaillé dans le domaine de la plasturgie : Sogaplast, PlastiFrance, Valéo, TPI. A passé 6 années chez Faurécia à Johannesburg (Afrique du Sud) avant de rejoindre Sotiwell à Meslay-du-Maine.

Homme de terrain, sensible à la sécurité et au bien-être des salariés mais aussi à l'environnement, il devrait prochainement engager Sotiwell dans l'opération "1 arbre 1 mayennais" en plantant 98 arbres sur le site de l'usine.

GREZ-EN-BOUÈRE : DU CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dynamique engagée depuis 2002, la suppression du ramassage des ordures ménagères en porte à porte progresse. Grez-en-Bouère a été la première commune pôle à mettre en place la mesure. Bazougers, Val-du-Maine, Bouère, Villiers-Charlemagne et Meslay-du-Maine s'y préparent.



L'espace propreté nouvelle génération de Grez-en-Bouère

Grez en Bouère est la première des communes pôle (plus de 1 000 hab.) du territoire à avoir supprimé le ramassage en porte à porte en centre bourg. Après 8 mois de fonctionnement, quels enseignements peut-on en tirer ?

D'ordinaire équipées d'un seul point de collecte en tri sélectif, les communes de moins de 1 000 hab. ont choisi tout naturellement de positionner les conteneurs

de déchets ménagers au même endroit. Pour Grez-en-Bouère, la problématique était un peu plus complexe car avec un centre bourg s'étirant sur plus de 1,5 km², quelle solution choisir ? Plusieurs points de collecte répartis dans la commune où un seul près de l'espace propreté ? Finalement, la deuxième solution s'est imposée et dix conteneurs semi-enterrés ont complété l'installation.

S'il y a eu quelques réticences au projet, surtout de la part des riverains craignant le bruit que provoquerait les va-et-vient des véhicules, l'habitude est aujourd'hui prise. Ce changement de collecte a aussi des effets bénéfiques : certains usagers qui avaient revendiqué ne jamais utiliser l'espace propreté (on suppose qu'ils ne triaient pas leurs déchets) se sont désormais convertis. ■

DÉCHETS VERTS : VERS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

Chaque année, près de 1200 tonnes de déchets verts, matière valorisable par excellence, sont déposées en déchetterie. Leur valorisation doit encore progresser sur le territoire, tout comme la diminution des coûts de traitement.

C'est bien connu, les jardiniers du Pays de Meslay-Grez entretiennent bien leurs jardins. Malheureusement tontes de pelouses, tailles de haie ou résidus d'élagage s'accumulent dans les déchetteries du territoire. Beaucoup d'énergie est alors dépensée pour leur élimination : transport en véhicule du jardin au conteneur de collecte, déplacement du conteneur par camion vers la zone de stockage et de traitement...

Des espaces de traitements adaptés

C'est dans cette dynamique de réduction de coûts et d'impact écologique qu'après Meslay-du-Maine

et Bouère, les communes de Bazougers et Val-du-Maine se voient dotées d'espaces dédiés. Ici, les déchets verts seront directement traités, à savoir principalement broyés sur place. Les broyats ainsi récupérés seront destinés à une utilisation locale par la commune, mais aussi par les agriculteurs pour des apports dans leurs champs.

Mulching et broyage

Si les collectivités ont généralisé le mulching, pratique qui consiste à tondre sans ramasser l'herbe, le concept est encore trop peu répandu chez les particuliers. Il en est de même pour l'élimination des tailles et résidus

d'élagage, sans doute plus complexe à mettre en œuvre, mais pourtant très utile pour le paillage dans le jardin et l'apport dans les composteurs. Ces deux pratiques permettent de diminuer très fortement les volumes de déchets verts. ■



Le broyeur à végétaux en action

PÔLE SANTÉ : DES EXTENSIONS EN PRÉVISION

Solution imaginée en 2008 pour répondre au risque de désertification médicale relevé par l'Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie, le pôle Santé du Pays de Meslay-Grez a rempli son objectif. Pour autant, l'avenir se construit aujourd'hui.



Le Pôle Santé de Meslay-du-Maine vient de fêter ses 3 ans

Exposé aux risques de la perte de médecins due aux départs en retraite, le territoire est aujourd'hui en situation plutôt favorable pour répondre à la demande de soins locale, au regard de territoires voisins. La décision prise en concertation avec les professionnels de santé de construire un pôle de santé en 2 sites (Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine) porte ses fruits. Aujourd'hui, près d'une trentaine de professionnels de santé exerce au sein du pôle de santé. Pour autant, la demande de soins devrait encore croître dans les prochaines années, et l'arrivée de nouvelles permanences est à envisager.

Former de futurs praticiens

Côté médecin, une stratégie de formation de jeunes collègues en fin de cursus est mise en œuvre pour faire vivre aux futurs praticiens l'expérience d'un travail en équipe au sein d'un Pôle de Santé en secteur rural, et avec le souhait de les voir s'y installer. Pour accueillir ces futurs médecins, mais aussi permettre à de nouvelles activités médicales ou paramédicales de s'implanter, le pôle santé doit s'adapter car la place manque. La communauté de communes s'est attaché les services d'une architecte pour envisager les aménagements, voir les extensions nécessaires.

Bientôt une antenne à Villiers-Charlemagne

Cette évolution du pôle de santé se décline également à Villiers-Charlemagne, avec la construction d'une antenne qui pourra accueillir les infirmières du secteur, plusieurs permanences de soins, mais aussi un kinésithérapeute. L'équipement pourra à terme intégrer un médecin si l'opportunité se présente, le village n'ayant plus de médecin depuis un an. Les travaux pourraient commencer dès cette année 2018. ■

LES PERMANENCES SOLIDARITÉ REJOignent LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Les permanences solidarité tenues à Meslay-du-Maine par le service de l'action sociale départemental se tiennent désormais au pôle intercommunal. Une relocalisation porteuse de nombreux points d'améliorations.

Pour le service d'action sociale départemental, dont la mission générale est d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou développer leur autonomie de vie, rejoindre la Maison de Services Au Public va permettre aux usagers de découvrir, et de mieux identifier ce lieu dans lequel de nombreux services d'aides et d'accompagnements sont mis à disposition.

Le pôle intercommunal offre de très bonnes conditions d'accueil avec un espace et une démarche d'accueil chaleureux, des espaces de permanences agréables, une mise à disposition gratuite d'outils comme l'espace multimédia (ordinateurs avec accès internet), ou encore la possibilité de scanner ou de photocopier des documents. Pour les assistantes de service social, la possibilité de travailler dans un réseau de proximité, avec de nombreux partenaires acteurs de l'action sociale présent à la MSAP, est de nature à développer encore plus d'efficacité.

Les besoins des personnes fragilisées sont multiples, voire se combinent : problématique de logement, de gestion de budget (économies d'énergie), de mobilité, d'emploi, de relations avec les administrations... Alors, en un même lieu, trouver de l'information, être guidé dans ses démarches, être orienté vers les bons interlocuteurs (certains présents sur place pouvant apporter des réponses rapides) jamais la notion de guichet unique n'aura été aussi forte sur le territoire. ■



Les assistants de service social vous accueillent sur RDV au Pôle intercommunal

ÉVEIL MUSICAL : DÉCOUVRIR BIEN PLUS QUE LA MUSIQUE

À l'école de musique, l'éveil musical a une longue histoire et n'est sans doute pas près de s'arrêter. Le secret : au-delà de la musique, cette activité recèle de nombreuses qualités éducatives...



Les enfants, attentifs, s'amuse tout en apprenant la musique

Chaque année, ils sont une vingtaine de garçons et filles de 5 à 6 ans inscrits à l'éveil musical. Bénédicte, musicienne intervenante, encadre les petits groupes composés de 5 à 7 élèves. Ici, les enfants sont immergés dans le grand bain de la musique, et la découverte se fait pas à pas. La lecture n'étant pas encore automatique, tout comme la prise de notes, c'est par le chant et l'écoute active que l'approche se fait : *"j'accompagne cette écoute : on apprend à repérer un son, un rythme, un instrument"* précise Bénédicte. *"Puis on essaie de reproduire ce son, ce rythme, en tapant dans les mains, sur un instrument de percussion... Cela permet de travailler les "paramètres" de la musique que sont la hauteur, la nuance, le timbre, la vitesse, et le rythme."*

L'enseignement s'adapte aux élèves : *"un groupe peut être motivé par le chant et les percussions, tandis qu'un autre va plus jouer à "coder" la musique, une passerelle vers le solfège. L'éveil musical est une activité exigeante, elle requiert beaucoup d'attention et de concentration. Elle fait également travailler la diction, et la motricité"* précise Bénédicte.

Plus qu'un spectacle de fin d'année, les enfants aiment à partager ce qu'ils ont acquis, montrer qu'ils savent le faire et surtout le "faire ensemble", en petit comité. ■

Sport

L' AUTRE AZURÉO

Ouvert il y a tout juste 18 mois, l'espace aquatique s'est inscrit dans la cité. Avec ses bassins de nage et d'initiation, ainsi que son espace zen et bien-être, l'AzuréO séduit le grand public. Mais un autre public y est tout aussi sensible...

Permettre aux écoles et collèges du territoire de mettre en œuvre le programme "savoir nager", imposé par l'Éducation Nationale, a été l'un des éléments déterminants quant au choix de la reconstruction d'un espace aquatique. Et en particulier les choix architecturaux, qui ont permis de couvrir l'équipement pour en assurer un fonctionnement toute l'année.

Après une année d'ouverture, le bilan est unanime : pour Élodie Blanchet, professeure des écoles à Bazougers, le nouvel espace aquatique, c'est le bonheur : *"Ce que j'apprécie, c'est que nous pouvons réellement développer un programme avec une progression sur dix séances en sachant que nous allons le tenir. Avant, nous étions totalement dépendants des conditions climatiques, et je ne pense pas qu'il y ait eu une année où j'ai pu tenir les objectifs. Les enfants apprécient et les progrès sont notables"*.

Stéphanie Diaz, enseignante à l'école Notre-Dame à Meslay-du-Maine, confirme *"Tout est fait pour que les enfants puissent s'épanouir dans l'eau. Nous bénéficions de toute l'expérience des professionnels de l'AzuréO, et de la surveillance des bassins. C'est très rassurant surtout quand l'objectif avec les petits est de développer une accoutumance avec le milieu aquatique, dompter les peurs, le tout grâce au jeu."* De l'autre côté, au bord du



Les professeurs, tout comme les élèves, sont ravis de ce nouvel espace aquatique

bassin de nage, Florence Guillaumé, professeure d'EPS du collège Notre Dame de Meslay-du-Maine tient le même discours : *"C'est un vrai plaisir que d'encadrer l'activité dans cet équipement. On peut faire un travail de fond, et dans la durée surtout. Avec de vraies séquences, comme mettre en place des ateliers où chacun travaille à son niveau et la progression des élèves s'en ressent. Cela n'a plus rien à voir avec l'ancienne piscine."*

Plébiscité par les enseignant(e)s et les élèves, apprécié par le grand public, le pari d'un espace aquatique correspondant aux attentes du plus grand nombre semble gagné. ■